

Paris le 27 novembre 2019,

CRITERES DE SELECTIONS

CHAMPIONNAT DU MONDE SOURD TENNIS DE TABLE 2020

FEDERATION RECONNUE
D'UTILITE PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DELEGATION DU MINISTERE
DES SPORTS



En préalable :

« En vertu de ses prérogatives, le Directeur Technique National se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ayant satisfait aux critères de sélection énoncés pour des motifs graves, notamment dans le cadre de l'éthique sportive »

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de sélection pourra être soumise au Directeur Technique National.

La commission de sélection autorise le D.S., ou le D.T.N., à proposer à la sélection un(e) sportif(ve), s'étant illustré par des performances sportives particulières, mais ne répondant pas totalement aux critères de sélection présentés dans ce document.

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



La Fédération Française handisport, en plein accord avec le CCSSF, a confié la procédure de sélection de ses sportifs pour le championnat du monde 2020 à la Commission Fédérale de Sélection.

La commission de sélection est composée de :

- Tanguy DELAFOREST, Vice-Président de la FFH chargé des Sports
- Christian FEVRIER, Directeur Technique National
- Sébastien MESSAGER CTN, Chargé du Haut-Niveau des sports non paralympiques

Toute sélection peut être remise en cause en cas de blessure, méforme ou de sanction disciplinaire.

L'athlète retenu en équipe de France doit participer à l'ensemble de la programmation qui lui est proposé jusqu'au départ pour le Championnat du

PARTENAIRES OFFICIELS
DE LA FÉDÉRATION

monde et répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.

La commission de sélection est en charge de l'édition des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés, en vue de la validation de la sélection par le comité directeur.

Critères Généraux :



- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Être en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif de la Fédération Française Handisport ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France individuel
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National





FÉDÉRATION
FRANÇAISE

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DELEGATION DU MINISTÈRE
DES SPORTS



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS
DE LA FÉDÉRATION

Critères de participation

Les athlètes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Être inscrit au critérium fédéral Handisport de la saison 2019 / 2020.
- Avoir un classement FFTT minimum de 1400 points au 1^{er} avril 2020
- Être Champion de France Sourds 2020
- Être vainqueur du tournoi de sélection organisé début 2020
- Participer aux stages ou regroupements France proposés par la commission sportive
- Une wild-card pourra être soumise à proposition par la commission sportive au comité de sélection de la Fédération Handisport.

Composition de l'équipe de France

- L'équipe de France qui partira au championnat du monde sera composée de 2 sportifs et 1 encadrant au maximum.

Sébastien Messenger

CTN en charge des sports
non paralympiques

Christian Février

DTN Handisport